

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Émis le 18 juin 2024 à la suite de la réunion du 24 mai 2024

Projet de restauration et rénovation de la maison Smith

A24-SC-07

Localisation :	1260, chemin Remembrance Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial cité du Mont-Royal Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme (Parc du Mont-Royal)
Reconnaissance provinciale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136). Il émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la Ville de Montréal, conformément au paragraphe 9 de l'article 12.1 de son règlement.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

L'avis du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est sollicité afin de se prononcer sur les travaux de rénovation de la maison Smith, située dans le parc du Mont-Royal. Le projet lui a été soumis par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, le Service de la gestion et de la planification des immeubles et le Service de l'urbanisme et de la mobilité, de l'Arrondissement de Ville-Marie.

Auparavant, le projet de rénovation de la maison Smith a été soumis au CPM à deux reprises, donnant lieu à un avis préliminaire en 2020 (A20-SC-02) et un second en 2024 (A24-SC-02). En 2020, le CPM a aussi émis un avis préliminaire (A20-SC-03) sur le projet de réaménagement des abords de la maison Smith.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

La maison Smith est située sur le mont Royal. Plusieurs vestiges attestent de la fréquentation de la montagne par les Autochtones depuis plusieurs millénaires, faisant ainsi du site un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel selon le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. En 1844 et 1845, Hosea Ballou Smith, riche marchand et homme d'affaires, acquiert deux propriétés sur la montagne et s'y fait construire une résidence secondaire (la maison Smith) en 1858. Œuvre du maître maçon André Auclair, la maison est faite de moellons de pierre et comprend un sous-sol,

¹ Contenu tiré essentiellement de la recherche préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la maison Hosea-Ballou-Smith et de l'énoncé patrimonial du site de la maison Hosea-Ballou-Smith (Ville de Montréal, 2014).

un rez-de-chaussée et deux étages. Elle est coiffée d'un toit en pavillon à quatre versants percés de lucarnes à pignon et de hautes cheminées en pierre. Le domaine Smith, qui comprend plusieurs dépendances en plus de la maison, est situé dans l'entremont, un sous-secteur un peu plus boisé de la clairière qui se distingue des différentes zones du mont Royal par son caractère pastoral, sa topographie douce et ondulée et ses larges aires gazonnées ponctuées d'arbres.

En 1869, la Ville de Montréal entame les procédures d'expropriation sur la montagne dans le but de créer un parc public et devient propriétaire de la maison Smith en 1872. La Ville fait appel aux services de l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted pour la conception du parc, inauguré en 1876. De 1871 à 1934, la maison Smith est successivement occupée par ses deux gardiens de parc. Sous leur gouverne, les abords de la maison Smith sont aménagés selon les principes de l'horticulture ornementale, se distançant ainsi de l'approche paysagère promue par Olmsted. Dans les années 1950 et 1960, le secteur de la maison se transforme radicalement avec la construction successive de deux tours de télédiffusion de Radio-Canada (1952; 1962), du pavillon du lac aux Castors (1958) et, surtout, avec la mise en place d'infrastructures afin de répondre à l'utilisation accrue de l'automobile. Suivant les plans des architectes paysagistes Clarke et Rapuano, la voie panoramique Camilien-Houde/Remembrance est réalisée entre 1958 et 1962 et un vaste stationnement comptant 1378 places est aménagé aux abords de la maison Smith. Ces interventions concourent avec la démolition des dépendances de la maison.

Témoignant de la volonté de conserver et de mettre en valeur le patrimoine de la montagne, le site patrimonial du Mont-Royal est créé en 1987 et le premier plan de mise en valeur du mont Royal est adopté en 1992. Depuis 1989, l'organisme Les amis de la montagne occupe les locaux de la maison Smith et contribue à en faire le principal lieu d'accueil du parc du Mont-Royal. Quant au secteur plus large de la clairière, il demeure le principal pôle d'activités et d'animation du parc du Mont-Royal, été comme hiver.

En 2005, un projet de construction d'une terrasse attenante à la maison Smith est présenté au CPM et reçoit un avis favorable. En 2015, des travaux de restauration sont amorcés, mais ceux-ci sont arrêtés après la première phase.



La maison Smith et ses abords (à gauche) et une vue aérienne du secteur (à droite). La maison Smith est encerclée en rouge. (Source : Google Maps, 2019)

DESCRIPTION DU PROJET

Les travaux envisagés dans le présent mandat visent principalement la mise aux normes et l'optimisation des accès à la maison dont le portique de l'entrée principale, de même que le remplacement du système de drainage sanitaire sous dalle au sous-sol. Il est également prévu de procéder à l'étanchéisation et au drainage des fondations qui présentent des signes d'infiltration et de dégradation. Ces travaux doivent être réalisés dans un premier temps pour permettre le maintien de l'offre de service aux citoyens et pour minimiser l'impact des excavations au pourtour de la maison.

ANALYSE DES ENJEUX

Pour effectuer l'analyse et formuler un avis au sujet du projet de rénovation de la maison Smith, le Conseil du patrimoine de Montréal s'est appuyé sur la documentation fournie par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dont :

- Une présentation des interventions proposées pour la maison Smith (datée du 24 mai 2024);
- Une stratégie de conservation pour la maison Smith (datée de janvier 2020)
- L'énoncé d'intérêt patrimonial de la maison Smith (daté du 3 juin 2014);
- Les avis préliminaires A20-SC-02 et A20-SC-03 (tous deux datés du 18 mars 2020) ainsi que l'avis préliminaire A24-SC-02 (daté du 23 février 2024) formulés par le CPM.

Le CPM apprécie les avancées réalisées dans les travaux projetés depuis la dernière présentation du projet. Il souhaite porter à l'attention des demandeurs certaines considérations notables liées à l'importance d'une planification d'ensemble du site, au traitement du portique d'entrée et au réaménagement du sous-sol.

Planification des abords

D'entrée de jeu, le CPM est conscient que le projet de réaménagement des abords de la maison Smith et de la voie Camilien-Houde fera l'objet d'une présentation distincte lors d'une réunion ultérieure. Il rappelle néanmoins que les deux projets sont indissociables et il réitère les inquiétudes formulées à cet égard dans son dernier avis (A24-SC-02). Même si les deux interventions ne sont pas effectuées en même temps, le CPM souhaite qu'elles puissent être planifiées conjointement comme un ensemble cohérent.

Bien que les orientations pour l'aménagement du site soient en cours de définition, le CPM préconise une lecture d'ensemble de l'histoire du site. Afin d'éviter toute confusion pouvant laisser croire que la maison Smith a fait partie de l'aménagement conçu par Frederick Law Olmsted et en prévision d'une possible mise en valeur de vestiges de la ferme Smith, il serait plus cohérent de s'appuyer sur l'aménagement existant avant l'avènement du plan d'Olmsted. Par exemple en ce qui concerne les sentiers permettant d'atteindre la maison, le chemin d'accès était anciennement oblique et d'allure formelle. Par conséquent, les références provençales présentées à titre d'images d'ambiance représentant les intentions d'aménagement ne reflètent pas une direction souhaitable pour le concept d'aménagement paysager. En effet, le paysage entourant la maison Smith aurait avantage à évoquer un paysage campagnard, tel qu'aménagé autour d'une maison rurale. Ainsi, des aménagements plus formels, comprenant par

exemple des bosquets et un chemin d'accès, correspondraient mieux au parti choisi. Une documentation photographique présentée dans l'étude patrimoniale rend bien l'organisation spatiale, la topographie et la végétation qui a précédé l'aménagement d'Olmsted et pourrait servir d'inspiration au nouvel aménagement.

Le CPM apprécie que des aménagements extérieurs temporaires soient prévus afin de desservir la clientèle du café et de permettre la continuité des services offerts pendant les travaux. Il s'interroge cependant sur la manière dont sera traitée la topographie du site pour permettre l'installation de mobilier de terrasse sur une surface régulière; cet aspect n'ayant pas été traité dans les documents de présentation.

De plus, le CPM incite les requérants à inclure dans leur projet d'aménagement le potentiel archéologique que présentent les anciens bâtiments secondaires démolis.

Portique d'entrée

Le CPM constate que le nouveau portique proposé reprend des composantes d'inspiration néoclassique dans une version contemporaine et simplifiée, ce qui lui apparaît comme une stratégie justifiée. Le concept architectural du portique n'est toutefois pas entièrement défini à cette étape-ci, bien que les intentions présentées soient claires. Le CPM, soucieux de la qualité et de la durabilité du portique, souhaite que les détails de conception, de matérialité et de mise en œuvre soient exemplaires.

Réaménagement au sous-sol

Le CPM craint que la configuration proposée crée des conflits d'usages entre les utilisateurs des toilettes et les visiteurs de l'exposition sur la géologie du Mont-Royal présentée au sous-sol. Il invite les concepteurs à réfléchir à des moyens de favoriser une cohabitation harmonieuse entre ces usages afin de favoriser une meilleure visibilité de l'exposition dont l'ampleur et la qualité du contenu méritent l'attention des visiteurs. Il souligne l'importance de valoriser le gabbro se trouvant au sous-sol, un rare artefact du patrimoine glaciaire, qui serait le seul exemple à Montréal de pierre portant des traces de glaciers. Le projet de réaménagement fournit l'opportunité d'éliminer les obstacles visuels nuisant à la visite de l'exposition et de créer un espace libre autour du gabbro qui permettrait d'offrir le recul nécessaire pour en apprécier les qualités. Le CPM regrette qu'il semble difficilement envisageable d'aménager les toilettes dans l'autre partie du sous-sol, ce qui aurait mieux servi la mise en valeur de l'exposition et du gabbro. Si elles doivent demeurer au même endroit, le CPM suggère d'étudier la possibilité de maintenir leur orientation initiale, à 90 degrés de la proposition présentée, permettant ainsi une meilleure cohabitation avec l'espace muséal.

L'accès secondaire du sous-sol qui sera réaménagé est présenté comme un escalier extérieur non couvert. Le CPM craint que cela ne présente un risque d'infiltration d'eau et croit qu'il serait préférable de prévoir un moyen de protéger la porte d'entrée contre les précipitations, par exemple à l'aide d'une marquise.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet de rénovation de la maison Smith. Il rappelle l'importance d'assurer la cohérence d'ensemble du site par une planification conjointe des interventions à l'immeuble et son environnement. Le CPM émet les recommandations suivantes :

1. Penser l'évolution de l'immeuble avec son environnement et les usages extérieurs projetés et intégrer les interventions à l'immeuble dans la planification des aménagements aux abords de celui-ci;
2. Adopter une vision d'aménagement paysager du site fondée sur le paysage campagnard qui prévalait avant l'aménagement du parc du Mont-Royal selon les plans de Frederick Law Olmsted;
3. Assurer une conception exemplaire et détaillée du portique, mariant fonctionnalité et finesse architecturale;
4. S'assurer que le plan de réaménagement du sous-sol favorise une cohabitation harmonieuse des usages et l'appréciation de l'exposition et du gabbro.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher

Le 18 juin 2024

Note adressée au demandeur :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.